

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 07/098 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER ET A EXECUTER L'AVENANT N° 1 RELATIF AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'OUVERTURE DE PISTES FORESTIERES EN FORET TERRITORIALE DE TARTAGINE - MELAJA

---

**SEANCE DU 14 MAI 2007**

L'An deux mille sept, et le quatorze mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis ALBERTINI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Edmond, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François  
Mme ANGELI Corinne à Mme BIANCARELLI Gaby  
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine  
Mme GUERRINI Christine à M. MARTINETTI Jean-Charles  
Mme GUIDICELLI Maria à M. BUCCHINI Dominique  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme RICCI Annie à M. GALLETTI José  
Mme RICCI-VERSINI Etienne à M. NATALI Anne-Marie  
M. de ROCCA SERRA Camille à M. ALBERTINI Jean-Louis



Mme SCOTTO Monika à Mme GORI Christiane  
M. SISCO Henri à Mme ALIBERTINI Rose

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie,  
RISTERUCCI Josette, SCIARETTI Véronique, STEFANI Michel.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Titre II - Livre IV - IVème partie du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la Collectivité Territoriale de Corse, modifié par la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 06/020 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mars 2006 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2006,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter l'avenant au marché de travaux d'ouverture de pistes forestières connexes aux travaux de reconstitution en forêt territoriale de



Tartagine - Melaja avec la SEETP Martelli pour un montant de 1 728 € TTC.

**ARTICLE 2 :**

**VALIDE** la proposition d'affectation de crédits suivante :

**SECTEUR : SERVICE AGRICULTURE ET FORET**

**PROGRAMME : 24127**

**AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'OUVERTURE DE PISTES FORESTIÈRES EN FORET TERRITORIALE DE TARTAGINE - MELAJA**

**MONTANT DISPONIBLE : 1 100 000 €**

**MONTANT A AFFECTER :**

**SEETP MARTELLI 1 728 €**

Travaux d'enrochement (20 m3)

**MONTANT AFFECTÉ : 1 728 €**

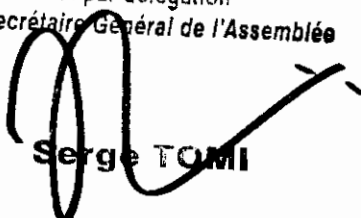
**DISPONIBLE A NOUVEAU : 1 098 272 €**

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 14 mai 2007

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

  
Serge TOMI

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse,

  
Jean-Louis ALBERTINI



**ANNEXE**

**REÇU LE**  
24 MAI 2007  
**PRÉFECTURE DE CORSE**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**Objet : Avenant n° 1 au marché de travaux d'ouverture de pistes forestières connexes aux travaux de reconstitution de la forêt territoriale de Tartagine - Melaja passé avec la SEETP Martelli.**

Par délibération n° 05/273 AC, en date du 15 décembre 2005, l'Assemblée de Corse a autorisé la signature du marché de travaux de création, réfection et mise aux normes DFCI à réaliser sur infrastructures de desserte et DFCI pour l'équipement des forêts territoriales de Corse (03DDAD05), passé par appel d'offre ouvert, conformément à l'article 33 du code des marchés publics.

Le lot n° 10 (ouverture de pistes en forêt territoriale de Tartagine - Melaja) a été attribué à la SEETP Martelli pour un montant de 63 865 € HT, soit 68 974,20 € TTC.

Les travaux d'ouverture de piste comprennent en outre la réalisation d'un enrochement drain pour la création d'un radier naturel permettant le franchissement du talweg de Ghinolfu.

Lors de la réalisation de l'ouvrage d'art concerné, compte tenu de contraintes topographiques non prévues, et afin d'obtenir un ouvrage pérenne et conforme aux prescriptions techniques, il est apparu nécessaire de réaliser un volume d'enrochement drain plus important que celui prévu initialement au marché.

Il y a donc accroissement de la quantité pour le prix n° 7-1 fixé au bordereau des prix unitaires représentant un surcoût de 1 600 € HT, soit 1 728 € TTC.

Cette augmentation représente 2,51 % du montant du marché : le présent avenant n'a pas à être validé en commission d'appel d'offre.

Cet avenant sera financé sur les crédits d'investissements de la Collectivité Territoriale de Corse : Budget primitif 2007, chapitre 909, fonction 93, compte 2128, programme 2412I.

Il vous est proposé d'autoriser M. le Président du Conseil Exécutif à signer le projet d'avenant d'un montant de 1 728 € TTC avec la SEETP Martelli ainsi que de procéder à l'affectation des crédits correspondants.

